



SESSION PLENIERE DU 13 DECEMBRE 2022
SCHÉMA RÉGIONAL DES FORMATIONS
SANITAIRES ET SOCIALES

Le Conseil Régional a présenté son schéma régional des formations sanitaires et sociales.

Après avoir proposé une contribution préalable en octobre, le CESER a présenté son avis sur le document final.

La CGT a voté l'avis du CESER.

La loi « Libertés et responsabilités locales » de 2004 a confié aux Régions des compétences majeures en matière d'organisation et de financement des formations sanitaires et sociales. Cette compétence se déploie dans le cadre du Schéma des Formations Sanitaires et Sociales, inscrit dans la Stratégie Régionale Emploi, Formation et Orientation Professionnelles (SREFOP).

Dans la pratique, il s'avère que le secteur sanitaire et social recouvre une plus grande diversité d'activités professionnelles qui ne sont pas prises en compte dans ce schéma régional (métiers de l'animation notamment).

L'AVIS DU L'AVIS DU CESER

Dans sa contribution, le CESER pointe les tensions à l'œuvre dans le secteur sanitaire et social :

- La régression du sens dans l'exercice des métiers utiles et appréciés par les personnes accompagnées et participant largement de la cohésion sociale,
- Une faible attractivité des métiers, des problèmes d'organisation et de management entraînant un manque de personnel et de la précarisation,
- Les faibles moyens alloués,
- L'évolution et l'augmentation des besoins de la population ligérienne.

Le CESER se réjouit que sur vingt préconisations qu'il a émises dans son avis voté en octobre dernier, une quinzaine de ses préconisations aient été utiles pour inspirer le Schéma 2023-2028.

Il souhaite cependant :

Un chiffrage en moyens financiers pour les mises en œuvre avec les besoins en personnels formés dans les territoires,

- Les résultats précis attendus en termes de réponses aux besoins, par rapport aux problématiques du contexte,
- Une présentation explicite des sources finançant ces politiques (Union Européenne, Etat, Région).

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE CATHERINE PARIS

La CGT remercie la rapporteure et la chargée d'étude pour ce projet d'avis sur le schéma régional des formations sanitaires et sociales 2023 – 2028.

Le secteur sanitaire, médico-social et social recouvre une diversité d'activités professionnelles extrêmement importante. Ces métiers sont indispensables au bon fonctionnement de la société, mais alors que les besoins augmentent, avec dans notre région une augmentation globale et un vieillissement de la population, la plupart d'entre eux souffrent d'un **manque d'attractivité** récurrent.

Ce manque d'attractivité est lié d'abord aux conditions de **rémunération**. Le niveau des salaires conduit à un déclassement social des salariés et à une smicardisation générale du secteur, y compris pour les professions les plus diplômées. Les enquêtes menées par l'OCDE confirment que la France fait partie des plus mauvais élèves de l'Europe concernant les salaires du médico social privé et public. Le SEGUR n'a apporté qu'un complément indiciaire de salaire pour certains métiers, il ne profite donc pas à toutes et tous, et ne règle rien sur le fond. Il conduit à une remise en cause des qualifications et des grilles salariales.

Au-delà des salaires, la faible attractivité des métiers est renforcée par les **conditions de travail**, avec des services sous-dotés, des rations patients personnels en-deçà des besoins, des horaires décalés, des gardes allongées, des heures supplémentaires imposées et pas toujours rémunérées, associés à un management trop souvent coupé de la réalité des métiers, générant des injonctions contradictoires et chronophages. Cela produit une perte de sens dans l'exercice des métiers, des tensions, avec pour conséquence des burn outs, la fuite ou l'abandon d'une partie des personnels. Ceci aussi bien dans le secteur public que le secteur privé.

Un exemple révélateur, celui de la **psychiatrie**. Malgré de nombreuses alertes, de multiples enquêtes et rapports, la situation de ce secteur ne cesse de se dégrader au point de laisser professionnels, patientes et patients et familles dans le plus grand désarroi. Les professionnels doivent faire face à des injonctions paradoxales destructrices, soigner, protéger, tout en respectant les droits de chacun et chacune, en respectant les consignes éthiques et professionnelles, tout cela sans moyens, sans soutien ni reconnaissance.

Autre exemple, **l'accompagnement**. Face à la pénurie chronique de l'accès aux soins, on assiste trop souvent à la transformation à marche forcée de l'offre d'accompagnement, à travers la modification des missions des établissements et des organisations de travail des salariés. La CGT alerte ainsi sur la transformation de l'offre d'accompagnement médico-social pour les enfants et les adolescents en situation de handicap. Non seulement, cette évolution aggravera le problème récurrent de la pénurie d'accès aux soins pluridisciplinaires, mais introduira une opération de tri entre les enfants.

Face au manque de personnels, le recours aux **faisant fonction** se développe. En 2023, un décret devrait accentuer la baisse des niveaux de compétence requis dans les services hospitaliers. Ceci au détriment de la qualité des soins.

Dans ce contexte, la mobilisation des professionnels, dans une démarche de communication et de formation par les pairs, que la Région souhaite soutenir, risque de se heurter à la faible disponibilité des salariés concernés. Par ailleurs, la communication sur les métiers, est certes indispensable, mais ne permettra pas de pallier la rémunération insuffisante des salariés du secteur.

La Région souhaite renforcer le développement de **l'apprentissage** dans le secteur social et médico-social. La CGT n'y est pas opposée, mais rappelle que c'est une méthode de formation parmi d'autres. Elle peut se heurter à la disponibilité des employeurs. Les aides à la formation en formation initiale restent nécessaire.

Concernant la formation tout au long de la vie, la CGT s'oppose fermement au principe d'un ticket modérateur imposé aux salariés pour les formations effectuées via le **compte personnel de formation**, notamment pour les VAE.

La CGT sera attentive aux critères élaborés permettant le suivi de chacune des ambitions régionales du schéma.

Elle votera l'avis dont elle partage globalement les observations.

VOTES : l'avis a été adopté à l'unanimité par 79 voix pour.

*Catherine Paris a participé pour la CGT à la rédaction de cet avis
Courriel : cgtpaysdeloire@wanadoo.fr / tel 02.41.20.03.21*